



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 8 mars 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 18 incluse), M. Gueric CHALNOT (à compter de la question 4), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE (à compter de la question 4), M. Cyril DEVESA (à compter de la question 11) M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 4), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 4), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Françoise PRESSE.

**Absents :**

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 19), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 10 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yannick POUJET (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question 3 incluse).

**Procurations de vote :**

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Nicolas BODIN (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 19), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOU à M. Abdel GHEZALI, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 10 incluse) M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 3 incluse).

**OBJET :** 37 - Rétrocession d'une parcelle de terrain située dans le périmètre de la ZAC «Les Vaïtes» au profit de la SPL Territoire 25

## Rétrocession d'une parcelle de terrain située dans le périmètre de la ZAC «Les Vaïtes» au profit de la SPL Territoire 25

### Rapporteur : Mme ROCHDI, Conseillère Municipale Déléguée

Le 21 janvier 2014, la Ville de Besançon a concédé la réalisation du projet de quartier durable des Vaïtes à la Société Publique Locale Territoire 25 (SPL T25) afin de mettre en œuvre le programme d'aménagement défini dans le périmètre de la ZAC «Les Vaïtes».

Dans ce cadre, la SPL Territoire 25 sollicite la commune en vue de la rétrocession de la parcelle cadastrée section CI n° 319 d'une contenance de 16 m<sup>2</sup> située dans le périmètre de la ZAC en complément de la première rétrocession portant sur 16 389 m<sup>2</sup> intervenue en 2017.

Un accord est intervenu en vue d'une transaction au prix de 8 €/m<sup>2</sup> conformément à l'évaluation de France Domaine du 3 mai 2017.

Dès lors, les modalités proposées de la transaction à intervenir sont les suivantes :

- cession au profit de la SPL T25 de la parcelle cadastrée section CI n° 319 d'une contenance de 16 m<sup>2</sup> au prix de 128 € (8 € x 16 m<sup>2</sup>),
- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

La recette sera encaissée sur la ligne de crédit 77.824.775.00501.30100.

Le terrain est enregistré à l'inventaire comptable sous le n° BAT-P11101.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette cession aux conditions énoncées ci-dessus,
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**

M. BODIN (2) et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51  
Contre : 0  
Abstention : 0